



Saumur, le 28 mai 2017

RÉPONSES DE CHARLES-HENRI JAMIN, candidat de la Droite Sociale de Conviction sur la 4^{ème} circonscription de Maine-et-Loire, AU QUESTIONNAIRE ADRESSÉ PAR LES AFC...

Pour plus d'informations, je reste à votre disposition.
N'hésitez pas à consulter le site de campagne www.jamin2017.fr

Famille durable

- **Considérez-vous qu'il soit juste et plus approprié d'assurer à chaque enfant le droit d'avoir un père et une mère et d'être élevé par eux ?**

Bien entendu ! La défense du droit à la filiation était au cœur de mon engagement contre l'ouverture du mariage aux personnes de même sexe. Il faut assurer, dans la mesure du possible, à chaque enfant la possibilité d'être élevé par ses parents. C'est parce qu'elle s'attaque à ce lien essentiel et fondamental à l'institution du mariage que cette loi est si nocive.

- **Dans ce cadre, quelle est votre position sur le Mariage pour tous et l'adoption ? Sur la PMA pour les couples de femmes ? Sur l'autorisation de la GPA en France ?**

Je suis favorable à l'abrogation de la loi dite « mariage pour tous » tant en raison de l'atteinte qu'elle porte à la filiation qu'aux terribles dérives que vous évoquez qu'elle induit. Je suis contre la procréation médicalement assistée en dehors de son usage thérapeutique. Je suis opposé à la gestation pour autrui, quel que soit la cas de figure, qui n'est entre autres qu'une forme d'esclavage de femmes dont le corps est marchandé et instrumentalisé au profit de tiers.

- **Considérez-vous que le mariage civil – par l'engagement des conjoints – offre le cadre idéal à l'accueil et à l'éducation des enfants et qu'il soit donc légitime de particulièrement le promouvoir et le soutenir ?**

Il n'y a pas de famille parfaite et toutes les familles connaissent des difficultés. Néanmoins, je considère que le cadre institutionnel et légal fourni par le mariage civil offre les conditions les plus propices à l'accueil et à l'éducation des enfants. Rappelons-nous que, dans le déroulé de la célébration du mariage civil, le maire rappelle par la lecture d'articles du code civil les devoirs

22 rue Saint Nicolas 49400 Saumur - contact@jamin2017.fr – 06.02.30.69.90

auxquels s'engagent les futurs époux, l'un vis-à-vis de l'autre et les deux à l'égard de leurs futurs enfants. Cela ne signifie évidemment pas que les couples qui n'ont pas fait le choix du mariage ont moins de valeur. Reste que le mariage civil – bien que terriblement affaibli par le quinquennat de François Hollande – assure une forme de protection aux plus fragiles de la famille par l'engagement que constitue l'échange public des consentements, et donne une occasion unique de pédagogie de la famille qui confirme chacun dans ces responsabilités tant sponsales que parentales.

Oui, de nombreuses dispositions peuvent et doivent être prises pour soutenir cette institution. Beaucoup de celles que vous proposez dans votre livre blanc correspondent à ma vision des choses. Je pense notamment à la diffusion aux fiancés du livret de préparation du ministère ainsi qu'à la mise en place d'une forme de préparation au mariage. Alors que j'étais maire de ma commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, j'avais par exemple à cœur de rencontrer, s'ils l'acceptaient, les futurs époux pour lire et commenter avec eux les fameux articles du code civil lus lors de la cérémonie à venir.

- **Dans ce cas, quelles mesures proposerez-vous pour soutenir la conjugalité et éviter les ruptures ? Comptez-vous revenir sur le divorce sans juge qui fragilise les droits des enfants et du conjoint le plus faible ?**

C'est notamment à cette réforme que je pense quand j'évoque les mesures qui ont fragilisé le mariage civil au cours du mandat précédent. Cette mesure est d'ailleurs une excellente illustration des priorités réelles des socialistes au cours du dernier mandat. En effet, c'est dans le but de simplifier et de réduire les coûts de notre système judiciaire que le gouvernement a introduit la loi du plus fort dans le mariage civil. N'y avait-il pas des économies à faire ailleurs ? Il faudra effectivement revenir sur cette mesure néfaste. En même temps, il ne faut pas être plus dogmatique que cela : le divorce existe. S'il doit être encadré de telle sorte qu'il ne vienne pas à sur-fragiliser les plus faibles du foyer, il me paraît indispensable en même temps que les contraintes qu'appelle toute protection, n'en deviennent pas bloquantes au point de devenir source de souffrances supplémentaires inutiles. Il y a là un juste milieu à assurer, que le Législateur doit rechercher avec rigueur et compassion.

Politique familiale

- **Quelle est votre vision de la Politique Familiale, son utilité, sa mise en place ?**

La véritable urgence à laquelle nous devons remédier consiste en la terrible fragilité sociale que connaît notre pays. Nous assistons à la double fragmentation de notre nation en communautés et en individualités concurrentes les unes des autres. Pour le dire en d'autres termes, nous vivons dans une société « liquide ». Il n'y aura pas de redressement de notre pays sans solidification des solidarités naturelles et des corps intermédiaires qui constituent notre tissu social. Or la famille constitue à la fois la cellule de base de notre société et son élément le plus fragilisé. Voilà le

drame !

C'est pourquoi je considère la politique familiale, c'est-à-dire l'attention que la communauté nationale porte à la solidité de ses fondations, comme une question de salut public. Sa mise en œuvre doit imprégner toutes les autres politiques publiques menées par le gouvernement. Il serait par exemple bon qu'un ministère de la famille soit établi sous la responsabilité du Premier ministre, afin de s'assurer que toutes les mesures portées par les membres du gouvernement soient conformes à l'intérêt des familles.

- **Souhaitez-vous revenir sur les réformes du congé parental, de l'universalité des allocations familiales, du quotient familial pour favoriser un indice de fécondité fort ?**

Absolument. Les familles ont été la cible d'un matraquage fiscal et moral terrible au cours du mandat précédent et malgré la promesse de rétablir le quotient familial à son niveau de 2012, la conception individualiste qui sous-tend tout le programme d'Emmanuel Macron ne nous laisse pas préjuger d'une politique familiale qui nous satisfasse davantage. Toutes les réformes que vous évoquez sont nécessaires car s'il est clair que l'on ne désire pas des enfants pour des questions financières, on peut très bien s'empêcher de réaliser ce désir pour ces mêmes questions. L'État français devrait considérer la natalité de notre pays comme une richesse à soutenir, comme la source la plus assurée de la vitalité de notre Pays.

- **Considérez-vous que les familles aient besoin de temps pour vivre ensemble ? Dans ce cas, êtes-vous pour le maintien d'une journée de repos, facteur de cohésion familiale et sociale, en proposant la réécriture de la loi libéralisant le travail le dimanche ?**

Bien entendu, cela est même fondamental. Que l'on soit amené à se poser ce genre de questions est la preuve que nous vivons dans une société où les valeurs sont inversées. J'y vois la marque de l'extension toujours croissante de la sphère marchande sur la sphère de la gratuité. Si l'on ne peut pas se contenter d'un point de vue dogmatique sur la question du travail du dimanche, l'évolution impulsée par la loi Macron correspond à un changement profond dans la législation sur ce sujet. Le fait de passer de cinq à douze dimanches ouvrables nous fait passer d'une mesure d'exception à une mesure d'habitude. Il est indispensable de réécrire cette loi.

Écologie de l'homme

- **Quelle est votre vision sur l'IVG en France aujourd'hui ? Estimez-vous souhaitable de faire baisser le nombre d'avortement ou de développer des solutions alternatives et préventives ? Si oui, par quels moyens ?**

Je veux que nous considérions le sujet du recours à l'IVG comme une question de santé publique. Il n'est pas souhaitable mais indispensable de faire baisser le nombre d'avortements en France car il est le curseur de notre échec à construire une société ouverte à l'accueil de la vie. Bien sûr, cela ne

doit se faire ni de manière violente ni de manière contraignante. Non pas parce que nous n'en aurions pas les moyens politiques – ce qui est vrai – mais parce que ce n'est pas souhaitable. Nous devons trouver des réponses bienveillantes à cette question.

Il y a d'abord un travail culturel à mener. Mais en ce qui concerne les compétences du Législateur, je souhaite que soient développées des structures d'accompagnement des femmes enceintes qui souhaitent garder leur enfant ou qui cherchent un accueil bienveillant pour poser leurs questions. On ne me fera pas croire en la neutralité des services d'écoute recommandés pas le gouvernement, malgré ce qu'ont prétendu les défenseurs de la funeste loi sur le délit d'entrave numérique.

- **Envisagez-vous de revenir sur l'une ou l'autre des multiples dispositions prises sur l'IVG par le gouvernement sortant ?**

Il m'est impossible de hiérarchiser les mesures néfastes promues et menées à bien par le gouvernement sortant. Qu'elles soient symboliques (comme la reconnaissance du recours à l'IVG comme un droit fondamental) ou pratiques (comme la suppression du délai de réflexion ou la création d'un délit d'entrave numérique), chacune de ces atteintes est un coup de boutoir contre une humanité qui devrait être a contrario considérée comme intrinsèquement digne et inaliénable, de la conception à la mort naturelle, et donc « sanctuarisée » dans les travaux législatifs.

- **Quelle est votre vision de la prise en charge de la fin de vie en France ? Considérez-vous qu'il soit souhaitable de développer les soins palliatifs ? Quelles sont vos propositions ? Envisagez-vous de vous opposer aux dérives euthanasiques ?**

On mesure la valeur d'une civilisation au degré d'attention qu'elle porte aux plus fragiles d'entre les siens. C'est ce que le christianisme a historiquement apporté de plus fondamental à la civilisation européenne. C'est pourquoi je vois avec gravité se multiplier les mesures qui ouvrent la voie à une logique du rendement et de la performance contre celles de l'accueil de la fragilité que j'appelle de mes vœux.

Conformément à cette vision des choses, je suis effectivement favorable au développement des soins palliatifs. Malheureusement, en ce domaine, le pouvoir du Législateur est assez limité : il consiste simplement à en donner les moyens à ceux qui ont le pouvoir de faire. Le développement des soins palliatifs est confronté à deux problèmes en France. D'une part le manque de formation des personnels soignants, et d'autre part une couverture trop limitée de notre territoire. Il faudra remédier à cela.

Génération d'avenir

- **Quelle est votre vision de l'école, du rôle des parents premiers et principaux éducateurs de leurs enfants et des interactions en eux ?**

Tout est dit dans votre question ! Je pense effectivement que les parents sont et doivent rester les premiers éducateurs de leurs enfants. Je ne suis pas un adepte des formules-chocs mais il faut bien dire que la tendance actuelle – qui ne date pas de 2012 – à oublier ce primat des familles dans l'éducation de leurs enfants a quelque chose de totalitaire.

Les écoles françaises doivent avant tout renouer avec l'enseignement des fondamentaux (français, histoire chronologique, mathématiques). La première mission du système éducatif, et spécialement dans les petites classes, n'est pas de rendre les élèves employables mais de leur transmettre une culture et le goût du savoir et de l'étude pour lui même. Voilà ce que ne devra pas perdre de vue la prochaine réforme de notre système scolaire.

- **Considérez-vous qu'il soit juste que les parents puissent choisir librement l'école dans laquelle ils souhaitent inscrire leurs enfants ? Dans ce cadre, quel est votre avis sur la proposition des AFC de chèque-éducation (mode de financement utilisé par les parents dans l'établissement de leur choix) ?**

Comme vous l'avez dit, les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants, il me semble donc naturel – au sens fort – qu'ils puissent choisir l'école dans laquelle ils souhaitent inscrire leurs enfants. En ce sens, le chèque éducation serait effectivement une mesure juste et saine. J'y suis favorable. La mise en place de cette mesure implique un chantier en profondeur de notre système éducatif qui est de toute façon indispensable.

- **Face à l'hyper-sexualisation de la société et ses conséquences néfastes (violence sexuelle en forte hausse), quelle est votre vision de l'éducation affective et sexuelle effectuée actuellement dans les établissements scolaires ou promu par le Ministère de la Santé ?**

Justement du fait de l'hyper-sexualisation de notre société, que les enfants aient l'occasion de recevoir une forme d'enseignement sur l'affectivité et la sexualité me semble être une bonne chose, à condition que cela soit fait intelligemment et pas en se substituant aux parents – contrairement à ce qui a été fait ces dernières années. Avant tout, il est temps de cesser de parler de ces sujets à nos enfants uniquement sous l'angle technique ! Ensuite, je souhaite que l'on assure les directeurs d'établissements de notre confiance en les laissant choisir les intervenants qui leur semblent les plus pertinents.

- **Dans ce cadre, considérez-vous qu'il est souhaitable de stopper les dérives actuelles prises par les gouvernements précédents ? Quelles sont vos propositions ? Quelles mesures souhaitez-vous engager pour lutter contre la propagation de la pornographie auprès des mineurs ?**

Il est urgent de considérer la question de la pornographie comme un sujet de santé publique. Un nombre croissant d'études considère que la consommation d'images pornographiques présente les mêmes risques et les mêmes mécanismes addictifs que la consommation de drogue, d'alcool ou de tabac. Je pense que ceux qui prétendent que l'on ne peut comparer la porno-dépendance à une véritable addiction se trompent. L'argument selon lequel la pornographie ne produit pas d'effet addictif (au sens où ce terme serait réservé à l'absorption d'une substance chimique) ne tient pas puisqu'il s'agit bien d'une addiction liée à la production d'une substance chimique – la dopamine – produite par le cerveau lors de la consultation de ces images. Par ailleurs, on constate les mêmes symptômes : anxiété, diminution de la concentration et de la libido, compulsion à l'image, persistance dans le comportement malgré les conséquences négatives, etc. Il est nécessaire d'envisager ce phénomène de société comme un problème de santé publique, tout en ayant conscience de ses causes culturelles et sociales : nous sommes en plein dans la culture du déchet, de la violence, de la domination. Il y a donc un travail de fond à faire pour faire évoluer ces habitudes. Parallèlement, il y a des mesures concrètes à appliquer dès maintenant. Je tiens à souligner que les outils législatifs existent déjà, mais qu'ils ne sont pas appliqués, faute de volonté politique. Je pense notamment aux heures d'éducation affective et sexuelle rendues obligatoires par la loi de 2001. Un des sujets sur lesquels nous allons devoir travailler concerne le contrôle et l'implication des gestionnaires de site dans la lutte contre la diffusion d'images nocives. En effet, une bonne solution pour protéger les plus jeunes de l'exposition à ce genre d'images (qu'elles soient pornographiques ou violentes) consiste en l'obligation de l'utilisation d'une carte bleue pour accéder au contenu du site. Certains sites français se sont déjà pliés à ces exigences, mais comment imposer cette contrainte à des sites implantés à l'étranger ? La question des nouvelles technologies de l'information et de la communication est au centre de ce sujet et nous devons le prendre à bras le corps dans les années à venir.